

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 25 février 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
23	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
24	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
27	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	MERY	T	Eudes BOUVIER	
34	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
49	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
50	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
51	VOGLANS	T	Martine BERNON	



27 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Claudie FRAYSSE

Autres présents non votants :

Marc MORAND	PUGNY-CHATENOD
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des Services
Christophe PIRAT	Directeur du Pôle Services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 51 présents (51 titulaires), et 55 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2020

Exécutoire le : 09 MARS 2020

Affichée le : 09 MARS 2020

Visée le : 09 MARS 2020

DÉPLACEMENTS

Aménagement des abords du Collège Garibaldi Versement d'un fonds de concours à la ville d'Aix-les-Bains

Monsieur le président rappelle que le code général des collectivités territoriales, en son article L 5216-5, prévoit qu'*"afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours."*

Monsieur le Président rappelle par ailleurs que le collège Garibaldi est desservi par 5 lignes de bus du réseau Ondéa (1 ligne structurante et 4 lignes et proximité).

Cette desserte ne se fait pas actuellement dans des conditions de sécurité satisfaisantes : il n'existe sur le site ni quai, ni trottoir. L'attente, la montée et la descente des collégiens se fait donc sur des zones très mal sécurisées. La configuration des arrêts actuels en fait la zone où le risque d'accident pour un usager du réseau Ondéa est le plus important sur tout le territoire.

Ainsi, en 2019, la commune d'Aix-Les-Bains, en collaboration avec les services de Grand Lac, a étudié un projet de sécurisation des abords du collège Garibaldi. Après plusieurs rencontres entre les services de la commune, de Grand lac, du Département et du Collège, un projet a émergé (cf. plan joint en annexe)

Ce projet prévoit notamment la création d'un parvis devant l'entrée du collège, ainsi que la localisation des arrêts de bus du côté du collège, ceci évitant la traversée du Boulevard Garibaldi aux collégiens qui utilisent les bus. Tous les arrêts de bus seront accessibles et sécurisés.

Pour la clientèle des actifs, une traversée piétonne sécurisée est organisée et le parking à vélo sera agrandi.

Dans le même temps, la commune d'Aix-les-Bains réaménagerait les voies de circulation et les zones de stationnement dans le secteur.

La première estimation des coûts liés à la création des arrêts de bus est de 300 000 €. Elle est issue d'une étude de faisabilité.

Ce projet a reçu un avis favorable en commission déplacements, ainsi qu'au bureau communautaire du 4 février 2020.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser Grand lac à verser un fonds de concours de 300 000 € à la ville d'Aix-les-Bains au second semestre 2020, ce montant étant appelé à être précisé, et devant rester dans la limite de 50 % des dépenses hors FCTVA à charge de la ville d'Aix-les-Bains. L'inscription de ces crédits devra faire l'objet d'une décision modificative du budget.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Estimations total HT	
Etudes	Topo géo positionnement	5 000,00 €
	CSPS	8 000,00
	ACT	4 500,00
	DET	9 600,00
	AOR	1 500,00
Travaux	Travaux	645 485,00 €
	Total	650 485,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'attribution d'un fond de concours de 300 000 € à la ville d'Aix-Les-Bains.

Aix-les-Bains, le 25 février 2020

Le Président,
Dominique DORD



<ul style="list-style-type: none"> - Délégués en exercice : 70 - Présents : 51 - Votants : 55 - Pour : 55 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Blancs : 0
--

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Déplacements - Aménagement des abords du Collège Garibaldi - Versement d'un fonds de concours à la ville d'Aix-les-Bains

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3203 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200225-d3203-DE

Date de décision : 25/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours
7.8.1. Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres